

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 30 juillet 2018
à 11 h**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, 5^e étage, le lundi 30 juillet 2018, à 11 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 30 juillet 2018.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1186441002

Octroi d'un contrat de 3 141 760,74 \$, taxes incluses, à la firme Les entreprises Canbec Construction inc. pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 3 649 036,81 \$, incluant des incidences au montant de 193 100 \$ et des contingences de 314 176,07 \$, conformément à l'appel d'offres public DDTTP 54-18-06.

20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1187617003

Octroi d'un contrat de 2 259 073,35 \$, taxes incluses, à la firme Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de planage et de revêtement de chaussée (PCPR et PRCPR 2018) dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autorisation d'une dépense totale de 2 619 660,69 \$, taxes incluses, incluant des incidences au montant de 134 680 \$, taxes incluses, et des contingences au montant de 225 907,33 \$, conformément à l'appel d'offre DDTTP54-18-05.

20.03 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1185842002

Octroi à la firme Environnement Routier NRJ inc., d'un contrat pour les travaux de réaménagement géométrique des rues Bagg, Napoléon et Marie-Anne Est dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour un montant de 1 638 393,75 \$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 1 994 733,13 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTTP54-18-02.

District(s) : Jeanne-Mance

20.04 Appel d'offres public

CE Direction du développement du territoire et des études techniques - 1180709003

Octroi d'un contrat de 470 590,38 \$, taxes incluses, à la firme Ramcor Construction inc. pour des travaux de voirie dans l'avenue du Parc-Lafontaine et la rue Rachel Est, et autorisation d'une dépense totale de 598 749,42 \$, taxes incluses, incluant des incidences au montant de 81 100 \$, taxes incluses, et des contingences au montant de 47 049,04 \$, conformément à l'appel d'offres public 441310.

20.05 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1186441003

Octroi d'un contrat de services professionnels à la firme les consultants S.M. inc. pour le levé d'arpentage, l'analyse et la conception de plans de nivellement pour divers projets de réaménagement dans l'arrondissement, pour un montant de 213 756,91 \$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 235 132,61 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 18-17042.

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1187705008

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 3 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Le Lion et La Souris qui s'associe à l'école Lambert-Closse dans le cadre du programme « *Projets écoles de quartier* », et approbation du projet de convention à cet effet.

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1186008004

Octroi d'une contribution financière à l'organisme sans but lucratif Jardin Rivard pour un montant de 1 054 \$, taxes incluses, et approbation du projet de convention à cet effet pour la période du 1^{er} août au 1^{er} novembre 2018.

30 – Administration et finances

30.01 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1187510002

Autorisation au Service des affaires juridiques à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire assurer le respect de la réglementation municipale dans le dossier d'occupation du local situé au 4185, rue Drolet, qui est non conforme au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1180700008

Ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour le 3801, rue Saint-Denis.

District(s) : Jeanne-Mance

40.02 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques* - 1180700007

Ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour le 967, avenue du Mont-Royal Est.

District(s) : Mile-End

40.03 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques* - 1180700006

Ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour le 251, rue Saint-Viateur Ouest.

District(s) : Mile-End

40.04 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques* - 1180700009

Ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour le 4376, boulevard Saint-Laurent.

District(s) : Jeanne-Mance

40.05 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques* - 1186768001

Ordonnance établissant la fermeture de l'intersection des rues Bagg et Clark.

District(s) : Jeanne-Mance

40.06 Règlement - Avis de motion

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques* - 1185924002

Avis de motion - *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), visant à interdire, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, l'aménagement et l'occupation de nouvelles résidences de tourisme.*

40.07 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1180482004

Avis de motion, présentation et adoption du projet du *Règlement (2018-05) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12)*.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 19
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le jeudi 26 juillet 2018



Dossier # : 1186441002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 3 141 760,74 \$, taxes incluses, à la firme Les entreprises Canbec Construction inc. pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et autoriser une dépense totale à cette fin de 3 649 036,81 \$ incluant des incidences au montant de 193 100 \$ et des contingences de 314 176,07 \$. Appel d'offres public : DDTTP 54-18-06 - quatre (4) soumissionnaires

D'OCTROYER À LA FIRME LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC. UN CONTRAT DE TRAVAUX DE PLANAGE ET DE REVÊTEMENT BITUMINEUX , RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES, LÀ OÙ REQUIS, SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL DANS LES LIMITES DÉCRITES AUX DOCUMENTS DE SOUMISSION (P.R.R 2018) POUR UN MONTANT DE 3 141 760,74 \$ INCLUANT LES TAXES À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC # DDTTP 54-18-06 -QUATRE (4) SOUMISSIONNAIRES. AUTORISER UNE DÉPENSE DE 3 649 036,81 \$ TAXES INCLUSES INCLUANT DES INCIDENCES AU MONTANT DE 193 100 \$ ET DES CONTINGENCES DE 314 176,07 \$ TAXES INCLUSES.

ATTENDU QUE le réseau routier local est dans un état de dégradation avancé.

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

1. D'octroyer à la compagnie Les entreprises Canbec Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de travaux de planage et de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans les limites décrites aux documents de soumission (P.R.R 2018), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 141 760,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # DDTTP54-18-06
2. D'autoriser une dépense totale de 3 649 036,81 \$, incluant les taxes et les incidences et contingences, pour les travaux de planage et de revêtement bitumineux, reconstruction de

trottoirs et de bordures, là où requis, dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans les limites décrites aux documents de soumission. - P.R.R 2018;

3. D'autoriser une dépense de 314 176,07 \$ incluant les taxes à titre de budget de contingences;

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 1,81 % par l'arrondissement, pour un montant de 66 188,81 \$, taxes incluses et à 98,19 % par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour un montant de 3 582 848,01 \$, taxes incluses.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2018-07-24 16:07

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_ des relations avec
les citoyens_ des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1186441002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 3 141 760,74 \$, taxes incluses, à la firme Les entreprises Canbec Construction inc. pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et autoriser une dépense totale à cette fin de 3 649 036,81 \$ incluant des incidences au montant de 193 100 \$ et des contingences de 314 176,07 \$. Appel d'offres public : DDTTP 54-18-06 - quatre (4) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et des études techniques procédera à des travaux de planage et de pose d'un nouveau revêtement bitumineux, de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement. À ces travaux sont également associés des travaux de réparations et/ou de remplacement des utilités publiques de la Ville présentes sur les tronçons de rues visés par ce contrat de même que des travaux d'installation de dos d'ânes sur certaines de ces rues et d'autres rues diverses. Des agrandissements de fosses de plantation existantes et des nouvelles fosses sont également prévus dans le cadre de ce contrat.

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie Les entreprises Canbec Construction inc., le plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser les travaux précités.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 18 juin au 4 juillet 2018. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de dix sept (17) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 25 0269 - Le 3 juillet 2018 - Autoriser une dépense totale de 288 081,36 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en surveillance des travaux pour différents projets de réfection d'infrastructures municipales sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'appel d'offres public 18-16889 (1180709002).

DESCRIPTION

Les travaux consistent à effectuer le planage et la pose d'un nouveau revêtement bitumineux, la reconstruction de sections de trottoirs et de bordures, là ou requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

De plus, des travaux de construction de dos d'âne sur certaines rues prévues au PRR et sur d'autres rues non visées par les travaux de planage et de pavage sont inclus dans le cadre de ce contrat.

La liste des dos d'âne est présentée en pièce jointe.

Les rues visées par les travaux de planage et de pose de revêtement bitumineux sont :

- Rue Berri, entre les rues Marie-Anne et Rachel;
- Rue Chapleau, entre les rues Marie-Anne et Rachel;
- Rue Drolet, entre les rues Gilford et Mont-Royal;
- Rue Fabre, entre les rues Gilford et Mont-Royal;
- Avenue Henri-Julien, entre le boulevard Saint Joseph et la rue Villeneuve;
- Rue Saint Famille, entre l'avenue Des Pins et la rue Prince Arthur;

Le pourcentage des contingences à prévoir est de 10%. Des incidences sont prévues pour les travaux de marquage et de signalisation, les travaux d'ajustement des cadres et couvercles des compagnies d'utilités publiques, les communications ainsi que les honoraires du laboratoire mandaté pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux.

JUSTIFICATION

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant soumis :

Firmes soumissionnaires	Prix soumis incluant les taxes et corrections au besoin
Les entreprises Canbec Construction inc.	3 141 760,74 \$
Les entrepreneurs Bucaro inc	3 454 550,35 \$
Demix construction une division de groupe CRH Canada inc	3 952 579,39 \$
Aménagement De Sousa-4042077 Canada inc	5 889 189,74 \$
Estimation réalisée à l'interne	3 224 808,80 \$
Coût moyen des soumissions <i>(total du coût des soumissions / nombre de soumissions)</i>	4 109 520,06 \$ (30,8 %)
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute - la plus basse conforme)</i>	2 747 429,00\$ (87,45 %)
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	83 048,06 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	(2,56 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	312 789,61 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	(9,96 %)

Les prix et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions ont été vérifiés

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, soit les Entreprises Canbec Construction inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 2 février 2017. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier. Le décret # 796-2014 adopté le 10 septembre 2014 ne s'applique pas dans le cadre de ce contrat

Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec la soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les entreprises Canbec Construction inc., est le suivant : 2349-2028-77 et son attestation de Revenu Québec a été délivrée le 13 avril 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer pour les travaux de planage et de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, citées dans la rubrique « Description », est de 3 141 760,74 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 314 176,07 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 3 649 036,81 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 193 100 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 98,19 % par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2018 et à 1,81 % par l'arrondissement.

Une analyse comparative des coûts entre l'estimation détaillée réalisée par à l'interne et celle de plus bas soumissionnaire conforme a été effectuée. À cet effet, nous constatons que le montant de la soumission est de 2,56 % inférieur à celui de l'estimation effectuée à l'interne.

La répartition des incidences (taxes incluses), par catégorie, est définie comme suit :

- Travaux de marquage et signalisation rues : 30 000 \$ - DT

- Signalisation- Dos d'ânes : 2 000 \$ - Arrondissement
- Laboratoire (contrôle qualitatif) : 78 545 \$- DT
- Communication - 5 000 \$ - Arrondissement
- Travaux d'ajustement des cadres et couvercles des compagnies d'utilités publiques (CSEM et Bell) : 60 000 \$ - DT
- travaux connexes: 17 555 \$

En définitif, le coût total, incluant les taxes, du contrat assumé par la DT (SIVT) et l'arrondissement se résume comme suit :

Description des travaux	Coût budgétaire (taxes incluses)	Arrondissement (taxes incluses)	DT (SIVT) (taxes incluses)
Travaux de Planage et de pose d'un nouveau revêtement bitumineux sur les six rues	2 209 218,49 \$	0 \$	2 209 218,49 \$
Trottoirs sur les six rues	878 734,25 \$	0 \$	878 734,25 \$
Dos d'ânes	53 808,01 \$	53 808,01 \$	0 \$
Total Travaux	3 141 760,74 \$	53 808,01 \$	3 087 952,74 \$
incidences	193 100 \$	7000 \$	186 100 \$
Contingences (10% travaux)	314 176,07 \$	5 380,80 \$	308 795,27 \$
Total travaux+incidences+ contingences	3 649 036,81 \$	66 188,81\$	3 582 848,01 \$
Pourcentage	100%	1,81 %	98,19 %

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Rendre les infrastructures routières plus sécuritaires et prolonger la durée de vie de celles-ci.
- Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 31 octobre 2018 soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des avis aux résidents seront distribués avant le début des travaux, pour les informer des conditions et impacts ainsi que pour donner les coordonnées des personnes à contacter au besoin. Le 311 sera lui aussi informé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par le conseil d'arrondissement;

- Début du contrat : août 2018;
- Fin du contrat : printemps 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 20 juillet 2018

Jean CARRIER, 19 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fédérico DE MEDINA
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Le : 2018-07-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur par intérim de la Direction du
développement du territoire et des études
techniques



Dossier # : 1187617003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 2 259 073,35 \$ taxes incluses, à la firme Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de planage et de revêtement de chaussée (PCPR et PRCPR 2018) dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autoriser une dépense totale de 2 619 660,69 \$ taxes incluses, incluant des incidences au montant de 134 680 \$ taxes incluses et des contingences au montant de 225 907,33 \$. Appel d'offre DDTTP54-18-05 (5 soumissionnaires)

D'OCTROYER À LA FIRME LES ENTREPRENEURS BUCARO INC. UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE PLANAGE ET DE REVÊTEMENT DE CHAUSSÉE (PCPR ET PRCPR 2018) DANS DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL POUR UN MONTANT DE 2 259 073,35 \$ TAXES INCLUSES À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC DDTTP54-18-05 (CINQ (5) SOUMISSIONNAIRES CONFORMES). AUTORISER UNE DÉPENSE DE 2 619 660,69 TAXES INCLUSES INCLUANT LES INCIDENCES AU MONTANT DE 134 680 \$ ET DES CONTINGENCES AU MONTANT DE 225 907,33 \$, TAXES INCLUSES

ATTENDU QUE le réseau routier local est dans un état de dégradation avancé.

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

1. D'octroyer à la compagnie Les Entrepreneurs Bucaro inc, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de travaux de planage et de revêtement de chaussée (PCPR et PRCPR 2018) dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 259 073,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DDTTP54-18-05;
2. D'autoriser une dépense totale de 2 619 660,69 \$, incluant les taxes et les incidences ainsi que les contingences, pour les travaux de planage et de revêtement de chaussée (PCPR et PRCPR 2018) dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
3. D'autoriser une dépense de 225 907,33 \$ incluant les taxes à titre de budget de contingences;

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement, pour un montant de 151 278,45 \$ taxes incluses et par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour un montant de 2 468 382,24 \$, taxes incluses.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2018-07-24 16:04

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_ des relations avec
les citoyens_ des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1187617003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 2 259 073,35 \$ taxes incluses, à la firme Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de planage et de revêtement de chaussée (PCPR et PRCPR 2018) dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autoriser une dépense totale de 2 619 660,69 \$ taxes incluses, incluant des incidences au montant de 134 680 \$ taxes incluses et des contingences au montant de 225 907,33 \$. Appel d'offre DDTP54-18-05 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses programmes complémentaires de planage revêtement (PCPR) et de réhabilitation de chaussée par planage revêtement (PRCPR 2018), la Direction du développement du territoire et des études techniques procédera à des travaux de planage et de pose d'un nouveau revêtement bitumineux, de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

À ces travaux sont également associés des travaux de réparation et/ou de remplacement des utilités publiques de la Ville présentes sur les tronçons de rues visés par ce contrat. Des travaux de construction de dos d'âne sont également prévus dans le cadre de ce contrat.

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie Les entrepreneurs Bucaro inc., le plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser les travaux précités.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 28 juin au 16 juillet 2018. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de dix neuf (19) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 25 0269 - Le 3 juillet 2018 - Autoriser une dépense totale de 288 081,36 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en surveillance des travaux pour différents projets de réfection d'infrastructures municipales sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'appel d'offres public 18-16889 (1180709002).

DESCRIPTION

Les travaux consistent à effectuer le planage et la pose d'un nouveau revêtement bitumineux, la reconstruction de sections de trottoirs et de bordures, là ou requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Les rues visées par les travaux de PCPR sont :

- Avenue Henri-Julien, entre la rue Boucher et l'avenue Laurier Est;
- Avenue Henri-Julien, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est;
- Rue Marie-Anne, Est entre le boulevard St-Laurent Est et l'avenue Hôtel-de-Ville;
- Rue Marie-Anne, Est entre l'avenue Henri-Julien et la rue St-Denis;
- Rue Marie-Anne, Est entre les rues Parthenais et Fullum;
- Rue Pontiac, entre la rue Gilford et l'avenue Mont-Royal Est;
- Rue St-Dominique, entre le boulevard St-Joseph et la rue Villeneuve Est.

Les rues visées par les travaux de PRCPR sont :

- Avenue Coloniale, entre l'avenue Mont-Royal entre la rue Rachel Est;
- Avenue Coloniale, entre les rues Roy Est et Prince-Arthur Est;
- Rue Drolet, entre l'avenue Duluth Est et la rue Roy Est;
- Avenue Hôtel-de-Ville, entre la rue Rachel et l'avenue Duluth Est.

Le pourcentage des contingences à prévoir est de 10%. Des incidences sont prévues pour les travaux de marquage et de signalisation, les travaux d'ajustement des cadres et couvercles des compagnies d'utilités publiques, les communications ainsi que les honoraires du laboratoire mandaté pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux.

JUSTIFICATION

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant soumis :

Firmes soumissionnaires	Prix soumis incluant les taxes et corrections au besoin
Les Entrepreneurs Bucaro inc	2 259 073,35 \$
Les entreprises Canbec Construction inc.	2 336 634,33 \$
Demix construction une division de groupe CRH Canada inc	2 615 188,01 \$
Construction Viatek inc	2 626 189, 97 \$
Aménagement De Sousa-4042077 Canada inc	3 337 240,21\$
Estimation réalisée à l'interne	2 540 457,23 \$
Coût moyen des soumissions (total du coût des soumissions / nombre de soumissions)	2 634 865,17 \$ (16,63 %)
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse) x 100	

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute – la plus basse conforme)</i>	1 078 166,85 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute– la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	(47,73%)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	281 383,87 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	(11,08 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	77 560,97 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	(3,43 %)

Les prix et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 2 plus basses soumissions ont été vérifiés.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, soit Les Entrepreneurs Bucaro inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 28 février 2018. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier. Le décret # 796-2014 adopté le 10 septembre 2014 ne s'applique pas dans le cadre de ce contrat

Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Entrepreneurs Bucaro inc., est le suivant : 1136-8271-01 et son attestation de Revenu Québec a été délivrée le 5 juillet 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer pour les travaux de planage et de revêtement de chaussée (PCPR et PRCPR 2018), citées dans la rubrique « Description », est de 2 259 073,35 \$ (taxes incluses) pour les travaux.

La dépense totale est donc de 2 619 660,69 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 134 680 \$ taxes incluses et celui des contingences de 225 907,33 \$ taxes incluses. Cette dépense est assumée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2018 au montant de 2 468 382,24 \$ et par l'arrondissement au montant de 151 278,45 \$ taxes incluses .

Une analyse comparative des coûts entre l'estimation détaillée réalisée par à l'interne et celle de plus bas soumissionnaire conforme a été effectuée. À cet effet, nous constatons que le montant de la soumission est de 11,08 % inférieur à celui de l'estimation effectuée à l'interne.

La répartition des incidences (taxes incluses), par catégorie, est définie comme suit :

- Travaux de marquage et signalisation rues : 19 590 \$ - DT (PCPR)
- Travaux de marquage et signalisation rues : 10 410 \$ - DT (PRCPR)

- Communication - 3 265 \$-Arrondissement (PCPR)
- Communication - 1 735 \$-Arrondissement (PRCPR)

- Surveillance des sols contaminés: 6 530 \$- DT (PCPR)
- Surveillance des sols contaminés: 3 470 \$- DT (PRCPR)

- Signalisation- Dos d'ânes: 13050 \$- Arrondissement (PCPR)
- Signalisation- Dos d'ânes: 1 950 \$- Arrondissement (PRCPR)

- Laboratoire (contrôle qualitatif): 31 000 DT (PCPR)
- Laboratoire (contrôle qualitatif): 15 200 DT (PRCPR)

- Travaux d'ajustement des cadres et couvercles des compagnies d'utilités publiques (Bell Canada) : 11492,80 \$ - DT (PCPR)
- Travaux d'ajustement des cadres et couvercles des compagnies d'utilités publiques (Bell Canada) : 6107,2 \$ - DT (PRCPR)

- travaux connexes: 7187,80 \$ DT (PCPR)
- travaux connexes: 3692,20 \$ DT (PRCPR)

En définitif, le coût total, incluant les taxes, du contrat assumé par la DT (SIVT) et l'arrondissement se résume comme suit :

Description des travaux	Coût budgétaire (taxes incluses)	Arrondissement (taxes incluses)	DT (SIVT) (taxes incluses)
Travaux de Planage et de pose d'un nouveau revêtement bitumineux sur les rues (PCPR 2018)	1 317 326,06 \$	0 \$	1 317 326,06 \$
Trottoirs (PCPR2018)	79 939,24 \$	0 \$	79 939,24 \$
Dos d'ânes (PCPR 2018)	103 420,01 \$	103 420,01 \$	0 \$
Travaux de Planage et de pose d'un nouveau revêtement bitumineux sur les rues (PRCPR 2018)	687 396,72 \$	0 \$	687 396,72 \$
Trottoirs (PRCPR2018)	55 067,28 \$	0 \$	55 067,28 \$
Dos d'ânes (PRCPR 2018)	15 924,04 \$	15 924,04 \$	0 \$
Total Travaux (PCPR)	1 500 685,32 \$	103 420,01 \$	1 397 265,31 \$
Total Travaux (PRCPR)	758 388,03 \$	15 924,04 \$	742 464,00 \$
incidences (PCPR)	92 115,6 \$	16 315 \$	75 800,6 \$
incidences (PRCPR)	42 564,40 \$	3 685 \$	38 879,4 \$

Contingences 10% * (travaux) PCPR	150 068,53 \$	10 342,00 \$	139 726,53 \$
Contingences 10% (travaux) PRCPR	75 838,80 \$	1 592,40 \$	74 246,4 \$
Total travaux+incidences+ contingences- (PCPR)	1 742 869,45 \$	130 077,01 \$	1 612 792,44 \$
Total travaux+incidences+ contingences- (PRCPR)	876 791,23 \$	21 201,44 \$	855 589,80 \$
Grand Total (travaux PCPR+travaux PRCPR+Incidences+ contingences)	2 619 660,69 \$	151 278,45 \$	2 468 382,24 \$

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à rendre les infrastructures routières plus sécuritaires et ainsi prolonger leurs durée de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 12 novembre 2018, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lien à faire avec le 3-1-1. Des avis aux résidents seront distribués avant le début des travaux, pour les informer des conditions et impacts des travaux ainsi que les coordonnées des personnes à contacter au besoin.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées :

Dépendamment des conditions climatiques et de chantier, les travaux sont prévus s'échelonner sur deux ans :

- Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par le conseil d'arrondissement;
- Début du contrat : août 2018;
- Fin du contrat : printemps 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

--	--

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Angelica ALCA PALOMINO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voie et transports
Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Jean CARRIER, 23 juillet 2018
Catherine PIAZZON, 20 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS
Ingénieur Infrastructure routière

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-20

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur par intérim de la Direction du développement du territoire et des études techniques



Dossier # : 1185842002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Environnement Routier NRJ inc., un contrat pour les travaux de réaménagement géométrique des rues Bagg, Napoléon et Marie-Anne Est dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour un montant de 1 638 393,75 \$, taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres DDTP54-18-02 (2 soumissionnaires conformes). Autoriser une dépense totale de 1 994 733,13 \$, taxes incluses

OCTROYER À LA FIRME ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC., UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE DES RUES BAGG, NAPOLÉON ET MARIE-ANNE EST DANS L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL, POUR UN MONTANT DE 1 638 393,75 \$, TAXES INCLUSES, À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES DDTP54-18-02 (2 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES). AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 1 994 733,13 \$, TAXES INCLUSES

ATTENDU QUE l'arrondissement doit maintenir la qualité du réseau routier local, réduire la vitesse des véhicules aux intersections, sécuriser les déplacements des piétons et verdier le secteur.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe,

IL EST RÉSOLU :

D'octroyer à la firme Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de réaménagement géométrique des rues Bagg, Napoléon et Marie-Anne Est dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 638 393,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DDTP54-18-02;

D'autoriser une dépense totale de 1 994 733,13 \$, incluant les taxes et les incidences ainsi que les contingences, pour les travaux de réaménagement géométrique des rues Bagg, Napoléon et Marie-Anne Est

D'autoriser une dépense de 163 839,38 \$, taxes incluses à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2018-07-26 13:20

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1185842002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Environnement Routier NRJ inc., un contrat pour les travaux de réaménagement géométrique des rues Bagg, Napoléon et Marie-Anne Est dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour un montant de 1 638 393,75 \$, taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres DDTTP54-18-02 (2 soumissionnaires conformes). Autoriser une dépense totale de 1 994 733,13 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Afin de maintenir la qualité du réseau routier local, de réduire la vitesse des véhicules aux intersections, de sécuriser les déplacements des piétons et de verdir le secteur, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal procédera à des travaux de reconstruction de trottoirs, de construction de saillies et de remplacement des raccordements d'eau potable en plomb ainsi que des branchements d'égout sur diverses intersections et tronçons de rues de l'arrondissement. Ces travaux seront réalisés pendant l'année 2018.

En ce qui concerne le remplacement des raccordements d'eau potable en plomb ainsi que le remplacement des branchements d'égout, ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens afin de respecter l'engagement que la Ville de Montréal a pris auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques de remplacer toutes les entrées de service en plomb avant l'année 2026. Puisque l'intervention effectuée sur la chaussée a une durée de vie utile de plus de 15 ans, il s'avère donc nécessaire d'effectuer ces travaux afin de respecter l'engagement. Le remplacement des branchements d'égout en mauvaises conditions est prévu, au besoin, lors des travaux. Une liste des entrées de service remplacées sera faite afin de compléter la base de données des entrées de services en plomb.

Sous la gouverne du Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), l'arrondissement bénéficiera d'une aide financière pour la création et la réfection de fosse de plantation, conformément aux critères d'acceptation du programme de déminéralisation.

Cette aide financière permettra d'assumer une partie des coûts liés à la création de nouvelles fosses de plantation et à l'agrandissement de fosses existantes pour améliorer les conditions de croissance des arbres.

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la firme Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser ces travaux. Il est à noter que l'adjudicataire recommandé a obtenu son accréditation auprès de l'autorité des marchés financiers (AMF).

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 29 juin 2018 au 19 juillet 2018. La soumission est valide pendant les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO). La durée de publication a été de vingt (20) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un addenda a été émis en cours du processus d'appel d'offres, soit :

- Addenda n^o 1, émis le 11 juillet 2018 : Report de la date d'ouverture au 19 juillet 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1895 - 1176620001 - 29 novembre 2017 - Adopter le Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation.

CM17 1046 - 1171698002 - 21 août 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine.

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent au réaménagement géométrique des rues Bagg, Napoléon et Marie-Anne Est dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Les tronçons de rues visés par le contrat DDTTP54-18-02 sont les suivants :

- Rue Bagg entre le boulevard Saint-Urbain et le boulevard Saint-Laurent;
- Rue Napoléon entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue de l'Hotel-de-Ville;
- Rue Marie-Anne Est entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue de l'Hotel-de-Ville.

Le pourcentage des contingences pour la soumission pour ces travaux est de 10 %.

Le coût total des dépenses du projet à autoriser pour les travaux d'aménagement géométrique des rues Bagg, Napoléon et Marie-Anne Est, est de 1 994 733,13 \$ et est répartis comme suit :

- un montant de 1 638 393,75 \$, taxes incluses, pour les travaux;
- un montant de 163 839,38 \$, taxes incluses, pour les contingences;
- un montant de 192 500,00 \$, taxes incluses, pour les incidences.

Les dépenses incidentes du projet comprennent les travaux suivants :

- 55 000,00 \$, taxes incluses, pour les honoraires du laboratoire mandaté pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux (100% PMR);

- 26 000,00 \$, taxes non applicables, pour les travaux de marquage et signalisation à effectuer par l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie (100% PMR);
- 56 000,00 \$, taxes incluses, pour les travaux d'horticulture (100% PMR);
- 3 000,00 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en irrigation (100% PMR);
- 35 000,00\$, taxes incluses, pour du mobilier urbain (bollards, bancs, poubelles, supports à vélo, etc.);
- 17 500,00 \$, taxes incluses, pour les frais divers (10%) (dépenses imprévues au contrat : 100% PMR)

Le processus d'appel d'offres public n° DDTTP54-18-02 s'est déroulé du 29 juin au 19 juillet 2018.

Trois(3) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres :

- Ramcor Construction inc.
- Environnement Routier NRJ inc.
- Bordure Polycor inc.

Deux(2) firmes ont présenté des soumissions :

- Ramcor Construction inc.
- Environnement Routier NRJ inc.

et une (1) a refusé de soumissionner.

JUSTIFICATION

Selon l'article 3.8.1.3.1 de la section "Instructions aux soumissionnaires" de l'appel d'offres, en tout état de cause, la ville peut corriger une erreur d'écriture ou une erreur de calcul et effectuer les ajustements qui en découlent.

Dans la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, Environnement Routier NRJ inc., l'entrepreneur a fait une faute de frappe pour le montant total de la Section A - Sommaire du formulaire de soumission.

Il était inscrit 1 698 393,75 \$ au lieu de 1 638 393,75 \$ tel que calculer à la section B ainsi qu'à la section C du formulaire de soumission.

En faisant les ajustements appropriés, Environnement Routier NRJ inc. demeure le plus bas soumissionnaire conforme, par contre le montant total de sa soumission, taxes incluses, est ajusté à 1 638 393,75 \$.

Le tableau suivant résume la liste des noms des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

Firmes soumissionnaires	Total
Environnement Routier NRJ inc.	1 638 393,75 \$
Ramcor Construction inc.	1 976 759,43 \$
Dernière estimation réalisée	1 950 961,34 \$

Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	1 807 576,59 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	10,3%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	338 365,68 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	20,7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	(312 567,59) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	(16%)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	338 365,68 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	20,7 %

Les prix de soumission ainsi que les documents fournis ont été vérifiés pour la plus basse soumission.

L'estimation des coûts réalisée par l'arrondissement a été basée sur les prix les plus bas présentés dans les soumissions de travaux similaires de l'année 2018.

L'appel d'offres a été lancé tard durant l'année où les carnets de commandes des soumissionnaires sont remplis, ce qui est normalement désavantageux.

Globalement, les prix unitaires déposés dans cette proposition sont inférieurs aux coûts unitaires reçu en 2018 pour des travaux de nature similaire.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés financiers (AMF);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Liste des fournisseurs à rendement insatisfaits selon la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément aux décrets 1049-2013 et 795-2014 adoptés le 23 octobre 2013 et le 10 septembre 2014, respectivement.

L'adjudicataire recommandé, Environnement Routier NRJ., détient une attestation de l'AMF, laquelle était en vigueur depuis le 11 novembre 2014 et valide jusqu'au 10 novembre 2017.

Une demande de renouvellement a été acheminée 90 jours avant l'échéance. La fiche de l'entreprise Environnement Routier NRJ inc. apparaît au Registre - Contrats publics de l'AMF, donc son autorisation est réputée toujours en vigueur. Une copie de l'attestation, de la demande de renouvellement ainsi que de la fiche de l'entreprise sur le registre de l'AMF se trouvent en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites.

Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec la soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Environnement Routier NRJ inc. est le 2865-3681-12 et son attestation de Revenu Québec a été délivrée le 11 juillet 2018.

En conséquence, la Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'accorder à la firme Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le réaménagement géométrique des rues Bagg, Napoléon et Marie-Anne Est.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de 1 994 733,13 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour le contrat numéro DDTP54-18-02 doit être imputé de la façon suivante :

Répartition des coûts (taxes incluses)	Arrondissement PMR	Services des Grands Parcs du Verdissement et du Mont-Royal (Plan de déminéralisation)	DRE (remplacements des entrées de service d'eau potable en plomb et des branchements d'égout)	Total

Contrat et contingences	Contrat: 1 408 402,61 \$ Contingences: 150 843,30 \$ Total : 1 559 245,91 \$	No projet 174520)	Contrat: 129 960,84 \$ Contingences (10%): 12 996,08 \$ Total: 142 956,93 \$	Contrat: 1 638 393,75 \$ Contingences: 163 839,38 \$ Total : 1 802 233,13 \$
		Contrat: 100 030,30 \$ (taxes incluses)		
Incidences externes - Contrôle qualitatif des matériaux - Services professionnels irrigation	58 000,00 \$	N/A	N/A	58 000,00 \$
Incidences internes - Mobilier - Horticulture - Signalisation	117 000,00 \$	N/A	N/A	117 000,00 \$
Autres incidences	17 500,00 \$	N/A	N/A	17 500,00 \$
Totaux	1 751 745,91 \$	100 030,30\$	142 956,93 \$	1 994 733,13 \$

La portion assumée par la DRE du Service de l'eau pour les coûts des travaux de remplacement des entrées de services en plomb et le remplacement des branchements d'égout sont assumés à 100 % par la ville centrale. Cette dépense de 142 956,93 \$ taxes incluses, représente un coût net de 130 538,73 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financé par le règlement d'emprunt **17-083**. Les coûts assumés par la DRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances.

Un montant de 91 341,00\$ (taxes nette) sera assumé par le règlement d'emprunt # 17-072 Plan de gestion de la forêt urbaine dans le cadre du plan de déminéralisation du Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal pour la création ou réfection de fosse de plantation. Les montants seront imputés selon l'intervention du Service des finances.

L'information financière se retrouve à même l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe quant à la portion financée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, les travaux projetés permettent de poursuivre nos engagements liés à :

Priorité d'intervention 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles

Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun notamment en sécurisant les intersections

Priorité d'intervention 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources

Action 5 : Accroître le verdissement du cadre bâti

Priorité d'intervention 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé

Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Lors des travaux, l'entrepreneur sera responsable du maintien et de la gestion de la circulation et de la signalisation temporaire au chantier. Toutes les planches de signalisation temporaire doivent être signées et scellées par un ingénieur membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Les planches seront ensuite approuvées par l'arrondissement afin d'obtenir un permis d'occupation temporaire du domaine public.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure de la date d'échéance de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leurs soumissions. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. Dans ce cas, les prix pourraient faire l'objet d'une hausse des coûts étant donné la publication tardive de l'appel d'offres durant l'année courante.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Afin d'informer les résidants et les médias relativement aux travaux d'aménagement, l'arrondissement mettra en place la série d'actions suivantes :

- mise à jour du site Info-Travaux de la Ville de Montréal;
- mise à jour du contenu de la page web sur le site de l'arrondissement;
- fiche de la banque d'information 311, rédigée par l'équipe de la Direction du développement du territoire et des études techniques, en vue d'informer les agents du 311;
- rédaction d'un avis aux résidants limitrophes

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées :

Phase 1:

- Début des travaux : 20 août 2018
- Fin des travaux : Fin octobre 2018

Phase 2:

- Début des travaux : 7 mai 2019
- Fin des travaux : 15 juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le

signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal
Daniel D DESJARDINS, Service des finances
Marie LAFONTAINE, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Marie LAFONTAINE, 26 juillet 2018
Daniel D DESJARDINS, 26 juillet 2018
Catherine PIAZZON, 23 juillet 2018
Kathy DAVID, 20 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alice NANTEL
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-20

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur par intérim de la Direction du développement du territoire et des études techniques



Dossier # : 1180709003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 470 590,38 \$ taxes incluses, à la firme Ramcor Construction inc. pour des travaux de voirie dans l'Avenue du Parc-La Fontaine et la rue Rachel Est et autoriser une dépense totale de 598 749,42 \$ taxes incluses, incluant des incidences au montant de 81 100 \$ taxes incluses et des contingences au montant de 47 059, 04\$. Appel d'offre 441310 (3 soumissionnaires)

Suite à la résolution CA18 25 0318 adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 30 juillet 2018, il est recommandé au comité exécutif:

D'octroyer à la compagnie Ramcor construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de voirie dans l'avenue du Parc-Lafontaine et la rue Rachel Est , au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 470 590,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 441310.

D'autoriser une dépense totale de 598 749,42 \$, incluant les taxes et les incidences ainsi que les contingences, pour des travaux de voirie dans l'avenue du Parc-Lafontaine et la rue Rachel Est.

D'autoriser une dépense de 47 059,04 \$, incluant les taxes à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par **Le**

Signataire :

Serge LAMONTAGNE
Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1180709003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 470 590,38 \$ taxes incluses, à la firme Ramcor Construction inc. pour des travaux de voirie dans l'Avenue du Parc-La Fontaine et la rue Rachel Est et autoriser une dépense totale de 598 749,42 \$ taxes incluses, incluant des incidences au montant de 81 100 \$ taxes incluses et des contingences au montant de 47 059, 04\$. Appel d'offre 441310 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la résolution CA18 25 0318 adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 30 juillet 2018, le présent addenda a pour but de recommander au comité exécutif d'octroyer à la compagnie Ramcor construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de voirie dans l'avenue du Parc-Lafontaine et la rue Rachel Est, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 470 590,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 441310, et d'autoriser à cette fin une dépense totale de 598 749,42 \$, incluant les taxes et les incidences ainsi que les contingences.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180709003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 470 590,38 \$ taxes incluses, à la firme Ramcor Construction inc. pour des travaux de voirie dans l'Avenue du Parc-La Fontaine et la rue Rachel Est et autoriser une dépense totale de 598 749,42 \$ taxes incluses, incluant des incidences au montant de 81 100 \$ taxes incluses et des contingences au montant de 47 059, 04\$. Appel d'offre 441310 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis de nombreuses années, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a relevé plusieurs problèmes de sécurité dans l'axe de l'avenue du Parc-La Fontaine. Dans un premier temps, avec ses deux voies de circulation par direction, la géométrie de l'avenue du Parc-La Fontaine favorise la vitesse des automobiles et rend périlleuse la traversée des piétons. À cet égard, en juillet 2015 et en 2016, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a mené des interventions de réduction de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue du Parc-La Fontaine et d'ajout de signalisation de passages pour piétons aux intersections des rues Roy et Napoléon. Toutefois, les problématiques de vitesse et de sécurité sont demeurées les mêmes, du fait que l'offre en circulation est beaucoup plus importante que la demande. Le retrait d'une voie de circulation par direction a donc été étudié et autorisé. Ce retrait a d'ailleurs déjà pris place à l'été 2018 en direction sud avec l'aménagement d'une bande cyclable ainsi que l'ajout d'espaces de stationnement en bordure du mail central. En deuxième lieu, la cohabitation des cyclistes et des piétons dans le parc est la cause, depuis toujours, des enjeux de sécurité pour ces derniers. Les piétons, plutôt inconfortables sur le trottoir étroit du parc qui se trouve enclavé entre des arbres et un muret le séparant de la piste cyclable bidirectionnelle, vont quelquefois circuler sur la piste cyclable. De plus, les piétons doivent traverser la piste cyclable à maintes reprises pour atteindre les différentes installations du parc (belvédères, sentiers) et de l'avenue du Parc-La Fontaine (stationnement sur rue, passages piétons aux intersections, arrêts d'autobus, stations Bixi). Il s'ensuit que cette configuration des axes cyclable et piétonnier crée des situations conflictuelles entre les usagers. En effet, les cyclistes frôlent souvent à grande vitesse les piétons qui circulent sur la piste cyclable.

Ainsi, le désir de déplacer l'aménagement cyclable situé dans le parc La Fontaine dans l'avenue du même nom s'est rapidement fait ressentir. Confirmée en tant qu'orientation dans le projet de plan directeur du parc, la décision fut donc prise de procéder à l'aménagement de la piste cyclable bidirectionnelle sur la chaussée Est de l'avenue du Parc-La Fontaine. Cette intervention permettra d'éliminer la circulation des cyclistes en transit dans le parc et limitera ainsi l'usage des sentiers du parc aux cyclistes qui s'y destinent. La

sécurité des piétons circulant dans le parc en sera grandement améliorée. Afin d'assurer le succès de cet aménagement, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal installera des éléments empêchant les cyclistes de transiter à l'intérieur du parc.

Le présent contrat permet donc de répondre à ces enjeux de vitesse et de sécurité en aménageant une piste cyclable bidirectionnelle à même la chaussée Est de l'avenue du Parc-La Fontaine. Une seule voie de circulation sera maintenue et les cyclistes ne cohabiteront plus avec les piétons dans le parc.

Afin de répondre à ces besoins, un appel d'offres public a été préparé par le SIVT et lancé par l'arrondissement en vue d'octroyer un contrat pour des travaux de voirie en vue d'aménager une piste cyclable dans l'avenue du Parc-La Fontaine.

Les entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire, étant sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant pour des travaux similaires à ceux du présent contrat, il est recommandé de ne pas retenir cette compagnie. Conséquemment, le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie Ramcor construction inc., soit le 2e soumissionnaire conforme, afin de réaliser les travaux précités

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 21 juin au 10 juillet 2018. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt (20) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- L'addenda n° 1 émis le 29 juin 2018 : cet addenda a été émis pour répondre à des questions formulées par les preneurs du cahier des charges et apporter des clarifications en lien avec le devis technique Voirie (Cahier V).
- L'addenda n° 2 émis le 5 juillet 2018 : cet addenda a été émis pour répondre à des questions formulées par les preneurs du cahier des charges et apporter des clarifications en lien avec le devis technique Voirie (Cahier V)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier no. 1186768006 : Offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la réalisation des travaux pour la modification de l'assignation des voies sur l'avenue du Parc-La Fontaine, entre la rue Cherrier et la rue Rachel Est. Résolution: CA18 25 0137

Résolution CE18 0671- d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, les évaluations de rendement insatisfaisant du fournisseur Les entreprises Ventec inc. réalisée par l'arrondissement de Verdun dans le cadre du contrat S17-007 pour la construction de trottoirs, de pavage et travaux divers effectués sur différentes rues de l'arrondissement en 2017. Cette entreprise sera inscrite sur la liste des sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de 2 ans à compter de ce jour.

Résolution CE18 0672 - D'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les entreprises Ventec inc. réalisée par l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace dans le cadre du contrat pour la construction de trottoirs élargis (saillis) là où requis,

sur différentes rues locales et artérielles de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace (saillis 2016-2) (appel d'offres CDN-NDG-AOP-16-TP-030). Cette entreprise sera inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de 2 ans à compter de ce jour.

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent, sans s'y limiter, en la construction d'un nouveau lien cyclable, la reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails, l'installation de nouveaux puits de rue, là ou requis, dans l'avenue du Parc-La Fontaine et la rue Rachel Est. Le pourcentage des contingences prévu est de 10%. Des incidences sont prévues pour les travaux de marquage et de signalisation, les travaux d'ajustement des cadres et couvercles des compagnies d'utilités publiques, les communications ainsi que les honoraires du laboratoire mandaté pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux.

JUSTIFICATION

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant soumis :

Firmes soumissionnaires	Prix soumis incluant les taxes et corrections au besoin
Les entrepreneurs Ventec inc.	394 134,30 \$ (la plus basse)
Ramcor construction inc.	470 590,38 \$ (la seconde)
Environnement Routier NRJ inc	563 641,94 \$
Estimation réalisée par la division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC)	357 875,78 \$
Coût moyen des soumissions (total du coût des soumissions / nombre de soumissions)	476 122,21 \$ (20,80 %)
Écart entre la moyenne et la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse soumission) x 100	
Écart entre la plus haute et la plus basse (\$) (la plus haute - la plus basse)	169 507,64\$ (43,0 %)
Écart entre la plus haute et la seconde conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse) x 100	
Écart entre la plus basse et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	36 258,52 \$ (10,13%)
Écart entre la plus basse et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	
Écart entre la plus seconde conforme et la dernière estimation (\$) (la seconde conforme - estimation)	112 714,60 \$ (31,50 %)

Écart entre la seconde conforme et la dernière estimation (%) <i>((la seconde conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la seconde plus basse et la plus basse (\$) <i>(la seconde plus basse - la plus basse)</i>	76 456,08 \$
Écart entre la seconde plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	(19,4 %)

Les prix et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs au second soumissionnaire ont été vérifiés (Ramcor Construction inc.)

Avec l'adoption en décembre 2012 du projet de Loi 8 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, le gouvernement du Québec a notamment modifié l'article 573 de la Loi sur les cités et villes en y insérant le paragraphe 2.0.1 qui permet dorénavant aux municipalités de « refuser, à certaines conditions, la soumission d'un entrepreneur qui a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant à l'égard d'un contrat antérieur.

Les entreprises Ventec Inc. est inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal (voir les décisions antérieures et les sommaires décisionnels de son inscription en pièce jointe).

En vertu de l'encadrement C-RM-APP-D-17-001 *Évaluation du rendement des fournisseurs* de la Ville de Montréal, si le plus bas soumissionnaire conforme est sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant, les responsables de l'arrondissement peuvent recommander au conseil d'arrondissement l'une des options suivantes :

- Octroyer le contrat bien que le plus bas soumissionnaire conforme soit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant en justifiant ce choix;
- Octroyer le contrat au second soumissionnaire conforme qui n'est pas sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant;
- Annuler l'octroi du contrat s'il n'est pas jugé à l'avantage de la Ville de l'octroyer au second soumissionnaire.

En raison des explications relatives aux enjeux sécurité en lien avec l'aménagement de cette piste cyclable, fournies à la rubrique contexte, la Direction de l'arrondissement recommande l'octroi du contrat au second soumissionnaire qui est la firme Ramcor construction inc. malgré l'écart de prix de 31,5 % constaté entre l'estimation effectuée par les professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) et celle du plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Ramcor Construction inc.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, soit la firme Ramcor construction inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 7 octobre 2016. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier. Le décret # 796-2014 adopté le 10 septembre 2014 ne s'applique pas dans le cadre de ce contrat

Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec la soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Ramcor Construction inc., est le suivant : 8288-5567-46 et son attestation de Revenu Québec a été délivrée le 2 mai 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer pour les travaux de voirie, citées dans la rubrique « Description », est de 470 590,38 \$ (taxes incluses).

La dépense totale est donc de 598 749,42 \$ (taxes incluses), car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 81 100 \$ taxes incluses et celui des contingences de 47 059,04 \$ taxes incluses. Cette dépense est assumée à 100 % par la Direction Aménagement Des Parcs Et Espaces Publics du service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Un montant maximal de 546 738.03 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-057-1 Travaux Aménagement Parcs CM17 1044.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Une analyse comparative des coûts entre l'estimation détaillée réalisée par la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) et celle du plus bas soumissionnaire conforme a été effectuée. À cet effet, nous constatons que le montant de la soumission est de 31,5 % supérieur à celui de l'estimation effectuée par la DGPEC.

La répartition des incidences (taxes incluses), par catégorie, est définie comme suit :

- Laboratoire (contrôle qualitatif et essais) : 10 000 \$
- Utilités publiques : 12 000 \$
- Gestion des sols excavés : 25 000 \$
- Gestion des impacts : 9 000 \$
- Installation de panneaux de signalisation : 12 725 \$
- Communication : 5 000 \$
- travaux connexes : 7 375 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de l'avenue du Parc-La Fontaine permettra à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de contribuer aux objectifs de son Plan Local de Développement Durable (PLDD). En effet, ce projet lui permettra de poursuivre ses engagements liés à *l'orientation 2: Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels, action no. 11 : Apaiser la circulation.*

Le projet a pour but d'améliorer la qualité de vie des citoyens et d'augmenter la sécurité des piétons circulant dans le parc La Fontaine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 6 novembre 2018 soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des avis aux résidents touchés par les travaux seront distribués avant le début des travaux, pour les informer des conditions et impacts ainsi que pour donner les coordonnées des personnes à contacter au besoin. Le 311 sera lui aussi informé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : septembre 2018

Fin des travaux : septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Pierre-Paul SAVIGNAC, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Pierre-Paul SAVIGNAC, 27 juillet 2018

Véronique PARENTEAU, 27 juillet 2018

Catherine PIAZZON, 26 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salima AOUF

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE

Le : 2018-07-26

Ingénieure

Chef de division études techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur par intérim de la Direction du
développement du territoire et des études
techniques



Dossier # : 1186441003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme les consultants S.M. inc. un contrat de services professionnels pour le levé d'arpentage, l'analyse et la conception de plans de nivellement pour divers projets de réaménagement dans l'arrondissement pour un montant de 213 756,91 \$ incluant les taxes, à la suite de l'appel d'offres public 18-17042 (2 soumissionnaires conformes). Autoriser une dépense totale de 235 132,61 \$ incluant les taxes

OCTROYER À LA FIRME LES CONSULTANTS S.M. INC. UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE LEVÉ D'ARPEMENTAGE, L'ANALYSE ET LA CONCEPTION DE PLANS DE NIVELLEMENT POUR DIVERS PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT DANS L'ARRONDISSEMENT POUR UN MONTANT DE 213 756,91 \$ INCLUANT LES TAXES À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-17042 (TROIS SOUMISSIONNAIRES CONFORMES). AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 235 132,61 \$ INCLUANT LES TAXES

ATTENDU QUE la Division des études techniques n'a pas les ressources suffisantes pour réaliser les levés d'arpentage et les plans de nivellement des différents projets à réaliser en 2019 et 2020.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est résolu :

D'octroyer à la firme Les Consultants SMi, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de services professionnels pour le levé d'arpentage, l'analyse et la conception de plans de nivellement pour divers projets de réaménagement dans l'arrondissement, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 213 756,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17042;

D'autoriser une dépense de 213 756,91 \$, taxes incluses pour le levé d'arpentage, l'analyse et la conception de plans de nivellement pour divers projets de réaménagement dans l'arrondissement.

D'autoriser une dépense de 21 375,69 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2018-07-26 09:06

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_ des relations avec
les citoyens_ des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1186441003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme les consultants S.M. inc. un contrat de services professionnels pour le levé d'arpentage, l'analyse et la conception de plans de nivellement pour divers projets de réaménagement dans l'arrondissement pour un montant de 213 756,91 \$ incluant les taxes, à la suite de l'appel d'offres public 18-17042 (2 soumissionnaires conformes). Autoriser une dépense totale de 235 132,61 \$ incluant les taxes

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit réaliser des projets de réaménagement de divers tronçons et intersections dans l'arrondissement. Afin de réaliser ces projets de construction, des services professionnels de relevés du terrain, d'analyse, de conception et de préparation des listes de points sont préalablement requis.

L'arrondissement propose d'octroyer un contrat de services professionnels pour les travaux de levé d'arpentage, d'analyse et de conception de plans de nivellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Octroyer un contrat de services professionnels de 213 756,91 \$, taxes incluses, à la firme Les Consultants S.M. inc. pour le levé d'arpentage, l'analyse et la conception de plans de nivellement pour divers projets de réaménagement dans l'arrondissement (appel d'offres public 18-17042) et autoriser une dépense totale à cette fin de 235 132,60 \$ taxes incluses, incluant des contingences au montant de 21 375,69 \$ taxes incluses. Les coûts seront entièrement assumés par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Les détails des services sont indiqués dans les pièces jointes.

JUSTIFICATION

La Division des études techniques n'ayant pas les ressources suffisantes pour réaliser les levés d'arpentage, les analyses et la conception de plans de nivellement, il est nécessaire d'engager des services professionnels à cette fin. Les propositions reçues des firmes ont été analysées et évaluées par le service de l'approvisionnement.

Le lancement de l'appel d'offres 18-17042 a été fait le 4 juin 2018.

Cinq addenda ont été émis :

1. Report d'ouverture au 5 juillet;
2. Modification au document;
3. Modification au devis;
4. Retrait de l'échéancier et questions-réponses;
5. Questions-réponses

L'ouverture a été faite le 5 juillet et les trois firmes suivantes ont déposé une soumission :

- Les consultants S.M. inc.
- Laurence
- Berard Tremblay inc.

Des quinze (15) preneurs du cahier des charges, seulement trois (3) firmes ont déposé une soumission. Pour ce qui est de non soumissionnaires, 3 firmes étaient des sous-traitants, 3 firmes ne dispose pas de service d'ingénieur, 1 firme avait un cahier de commande complet et 5 firmes n'ont tout simplement pas répondu.

Parmi les trois soumissionnaires, deux ont été jugés conformes et le troisième non conforme. Étant donné que seules les soumissions ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 sur 100 sont ouvertes et considérées pour l'établissement du pointage final, le service de l'approvisionnement n'a pas ouvert l'enveloppe avec les prix de Bérard Tremblay.

Les pointages intérimaires, finaux et les prix totaux des soumissions sont les suivants :

Soumissions conformes	Pointage intérimaire	Pointage final	Total (taxes incluses)
1 -Les consultants S.M. inc.	87,3 %	6,42	213 756,91 \$
2 -Laurence	74,5 %	4,29	289 950,34 \$
3-Bérard Temblay inc.	63,7%	Non conforme	Non conforme
Estimation interne			600 000 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			-386 243.09 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>			(-64.37 %)

L'estimation interne préparée avant le lancement de l'appel d'offres a été établie en fonction des superficies des zones à lever et des prix obtenus pour des travaux similaires en arpentage avec le contrat de l'entente cadre n° 1083205, AO 15-14461.

L'écart favorable obtenu entre la firme Les Consultants S.M. inc., soumissionnaire retenu et l'estimation interne est de 213 756,91 \$, soit 64.37% en dessous de l'estimation.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 795-2014 adopté le 24 septembre

2014. L'adjudicataire recommandé, soit Les consultants S.M. inc., détient son attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe du Plateau-Mont-Royal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer de contrats de services professionnels avec des firmes d'experts-conseils permettrait de soutenir la Division des études techniques dans la réalisation des projets et de répondre à plusieurs demandes concurrentes. Advenant un retard ou un refus d'autoriser ce mandat, plusieurs projets de l'arrondissement seraient retardés et la Division des études techniques ne serait pas en mesure de respecter les engagements prévus dans sa programmation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 25 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fédérico DE MEDINA
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-25

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur par intérim de la Direction du
développement du territoire et des études
techniques

**Dossier # : 1187705008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 3 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Le Lion et La Souris qui s'associe à l'école Lambert-Closse dans le cadre du programme « Projets écoles de quartier » et approbation du projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer le soutien financier totalisant la somme de 3 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Le Lion et La Souris dans le cadre du programme « Projets écoles de quartier »;

2. D'approuver le projet de convention à cet effet, dont les copies sont jointes en annexe au dossier décisionnel ;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_ des relations avec
les citoyens_ des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1187705008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 3 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Le Lion et La Souris qui s'associe à l'école Lambert-Closse dans le cadre du programme « Projets écoles de quartier » et approbation du projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, l'arrondissement créait un fonds dédié aux écoles publiques financé par les revenus de la vente des vignettes de stationnement journalière et mensuelle. Encore cette année, un appel de projets a été lancé, afin de soutenir des initiatives qui rendent l'école attrayante.

Les projets retenus sont élaborés par des parents et des enseignants et contribuent à ancrer leur école dans leur milieu. De plus, les projets doivent respecter les priorités de l'arrondissement, soit de : valoriser et sécuriser le transport actif, offrir de l'animation culturelle, sportive et communautaire, encourager la participation citoyenne et améliorer la qualité de vie. Le projet de cette école était en attente d'une autorisation de l'utilisation de l'espace public ce qui a occasionné un délai. De ce fait, il n'apparaît pas dans le sommaire # 1187705006 avec les autres projets retenus.

Afin d'assurer le plein déploiement et pour des raisons administratives, ce projet qui a été initié par l'école Lambert-Closse, sera repris et complété par l'organisme Le Lion et La Souris qui travaillera en étroite collaboration avec l'école.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 250089 - 1187705006 - 9 avril 2018- Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 28 500 \$, toutes taxes incluses, à 10 écoles de l'arrondissement dans le cadre du programme « Projets écoles de quartier », et approbation des projets de convention à cet effet.

CA17 250318 - 1177705002 - 11 août 2017- Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 10 500 \$ aux écoles Espace-Jeunesse et Au pied de la montagne, dans le cadre du programme « Projets écoles de quartier », et approbation des projets de convention à cet effet.

CA17 250212 -1173945001 - 5 juin 2017- Octroi d'une contribution financière de 3 000 \$ à l'école Saint-Louis-de-Gonzague pour la réalisation du projet «Jardin pédagogique» dans le cadre du programme «Projets écoles de quartiers», et approbation du projet de convention à cet effet.

CA17 250041 - 1177592005 - 6 mars 2017- Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 37 300 \$ à différentes écoles dans le cadre du programme «Projets écoles de quartier», et approbation des projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Le Lion et La Souris

En association avec l'école Lambert-Closse

Nom du projet : Bancs fleuris

Brève description du projet : Cette initiative s'inscrit dans la continuité du projet des ruelles vertes. Il s'agit d'un aménagement de bancs à fleurs tout au long de la clôture qui sépare la cour d'école avec la rue Waverly, ce qui permettra d'offrir un lieu de rassemblement informel pour les parents, les citoyens du quartier et d'améliorer l'environnement pour les élèves qui attendent l'autobus.

Montant de la contribution : 3 000 \$

JUSTIFICATION

En appui au rôle primordial de l'école en tant que pivot de la communauté, l'arrondissement encourage la mise sur pied de projets rassembleurs susceptibles d'améliorer le milieu de vie et de développer l'appartenance des élèves à leur école et à leur quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communication et du greffe pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans le plan de développement «Montréal Durable 2016-2020». Ils répondent à la priorité 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des projets est possible grâce aux contributions. Ces projets permettent d'améliorer le milieu de vie des élèves, des familles et des citoyens de la communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1^{er} versement dans les trente jours de la signature de la présente convention;

- Évaluation et validation des projets;
- 2^e versement de 500 \$ lors de la remise du formulaire complété « rapport final et état des revenus et dépenses »

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal
Kalina RYKOWSKA, Le Plateau-Mont-Royal
Marie DESHARNAIS, Le Plateau-Mont-Royal
Claude LABRIE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Claude LABRIE, 23 juillet 2018
Catherine PIAZZON, 23 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel M MORIN
Agent de développement d'activités culturelles
physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2018-07-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice par intérim - Direction de la culture_des
sports_des loisirs_des parcs et du développement
social



Dossier # : 1186008004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière à l'organisme sans but lucratif Jardin Rivard pour un montant de 1 054 \$, taxes incluses, et approbation du projet de convention à cet effet pour la période du 1er août au 1er novembre 2018

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière de 1 054\$, taxes incluses, à l'organisme sans but lucratif Jardin Rivard pour la réalisation des projets proposés pour 2018;
2. D'approuver le projet de convention à cet effet pour la période du 1^{er} août au 1^{er} novembre 2018 et dont la copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant ;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut ;
1. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2018-07-19 11:12

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1186008004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière à l'organisme sans but lucratif Jardin Rivard pour un montant de 1 054 \$, taxes incluses, et approbation du projet de convention à cet effet pour la période du 1er août au 1er novembre 2018

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son offre de services, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal offre aux citoyens intéressés la possibilité de jardiner dans ses quatre jardins communautaires. La gestion du programme des jardins communautaires relève de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social. Chaque jardin communautaire est administré par un organisme sans but lucratif.

Les citoyens qui souhaitent se prévaloir d'une parcelle pour jardiner sont nombreux et le temps d'attente est long. En 2017, l'arrondissement a entamé une démarche auprès de leurs conseils d'administration afin de rendre les jardins plus accessibles à la communauté en les invitant à soumettre des projets destinés aux citoyens qui n'ont pas accès à une parcelle pour jardiner. Les projets ont été un succès en 2017 et les membres des conseils d'administration des jardins ont accepté de reconduire les projets en 2018.

Pour financer ces projets et assurer certaines dépenses courantes, l'arrondissement offre un support financier pour la saison de jardinage 2018.

Les jardins communautaires Mile-End et Baldwin ont déjà déposé leurs offres de projets pour 2018 dans un précédent dossier, c'est maintenant au jardin communautaire Rivard de le faire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 25 0280 - 1186008003 - 3 juillet 2018 - Octroi d'une contribution financière aux Jardins communautaires Mile-End (1 325 \$) et Baldwin (1 115 \$) pour un montant totalisant 2 440 \$;

CA17 25 0187 - 1176008007 - 18 mai 2017 - Octroi d'une contribution financière de 1 000 \$ au Jardin communautaire parc Baldwin inc;

CA17 25 0257 - 1176008010 - 4 juillet 2017 - Octroi d'une contribution financière aux Jardins communautaires Rivard (878 \$), Mile-End (1 420 \$) et de Lorimier (1 622 \$) pour un montant totalisant 3 920 \$.

DESCRIPTION

La contribution de l'arrondissement couvre certaines dépenses courantes (location de toilette sèche, achat de terre et d'outils, réparation de bris d'équipement, etc.) ainsi que les dépenses afférentes aux projets ouverts à la communauté.

Le conseil d'administration du jardin communautaire Rivard a proposé des projets à réaliser en 2018. Le document descriptif des projets est joint en annexe à la convention.

Les projets du jardin communautaire Rivard:

- 1) Projet de plates-bandes pour insectes pollinisateurs.
- 2) Projet de visite de la garderie.
- 3) Projet de bac à vocation communautaire.
- 4) Projet de collaboration avec l'organisme Plein milieu.

La contribution financière de l'arrondissement, tant pour la réalisation de ces projets que pour assurer certaines dépenses courantes, est de 1 054 \$. Les sommes attribuées à chaque jardin communautaire ont été calculées en ratio du nombre de jardiniers de chaque jardin. Une convention sera signée pour la période du 1^{er} août au 1^{er} novembre 2018.

JUSTIFICATION

Le jardinage communautaire est très populaire au Plateau-Mont-Royal et ces projets offerts à la communauté permettront à des citoyens qui sont en attente d'une parcelle de terre, ou simplement intéressés par les différents sujets, de bénéficier gratuitement des installations et d'activités éducatives, sociales et culturelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de cette subvention nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, la réalisation des projets d'ouverture à la communauté dans les jardins communautaires permet de poursuivre nos engagements liés à la priorité d'intervention 3 : assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé : action 9 : lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion, action 11 : améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures et action 12 : intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de services en matière de loisirs, de culture et de développement social qui a été bonifiée en 2017 est alors maintenue en 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Été et automne 2018 : réalisation des projets du jardin communautaire;
Automne 2018 : réception et analyse du bilan des activités et de la reddition de comptes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 16 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle WINTER
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Luc GOSSELIN
C/d parcs <<arr.>60000>>

Le : 2018-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice par intérim - Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social



Dossier # : 1187510002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire assurer le respect de la réglementation municipale dans le dossier d'occupation du local sis au 4185, rue Drolet, qui est non conforme au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277).

AUTORISER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À INTENTER TOUTES LES PROCÉDURES JUDICIAIRES REQUISES, Y COMPRIS, LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À L'INJONCTION DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT JUDICIAIRE DE MONTRÉAL POUR FAIRE ASSURER LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE DANS LE DOSSIER D'OCCUPATION DU LOCAL SIS AU 4185, RUE DROLET, QUI EST NON CONFORME AU RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277).

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement souhaite faire respecter la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire assurer le respect de la réglementation municipale dans le dossier d'occupation du local sis au 4185, rue Drolet, qui est non conforme au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277).

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2018-07-25 08:43

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec
les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1187510002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire assurer le respect de la réglementation municipale dans le dossier d'occupation du local sis au 4185, rue Drolet, qui est non conforme au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277).

CONTENU

CONTEXTE

Le 31 mars 2015, l'arrondissement délivrait un certificat d'occupation autorisant l'usage « épicerie » pour un local situé au 4185, rue Drolet, au rez-de-chaussée. À la même date, il délivrait aussi un permis de transformation pour l'aménagement de cette épicerie. Cet usage permet d'installer 3 tables pour un maximum de 12 places assises aux fins de consommation d'aliments (01-277, art. 160).

En raison du contingentement en vigueur dans un secteur où est autorisée la catégorie d'usage C.2A (01-277, art. 240, distance limitative de 25 mètres) et de la limite de superficie de plancher de 200 m² pour un usage spécifique de cette catégorie (01-277, art. 185), un restaurant ne peut être implanté dans ce local.

Or, lors d'une inspection le 10 octobre 2017, l'arrondissement a constaté que l'aménagement ne respectait pas la limite de 3 tables et 12 chaises pour la consommation d'aliments propres à l'usage épicerie. L'exploitant a alors reçu un avis d'infraction. Le 3 novembre 2017, lors d'une nouvelle inspection, un constat d'infraction pour l'aménagement non conforme du local a été délivré, puisque des banquettes n'apparaissant pas aux plans approuvés pour permis étaient installées.

Le 7 juin 2018, lors d'une inspection effectuée à la suite d'une plainte citoyenne au conseil d'arrondissement, la banquette était toujours en place, et 20 personnes étaient assises pour manger. Un nouveau constat d'infraction a donc été délivré.

Malgré l'envoi d'une mise en demeure vers le 10 juillet 2018, en date du 23 juillet 2018, une nouvelle inspection a révélé que l'occupation du local continuait de s'effectuer en contravention à la réglementation municipale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Il y aurait lieu d'autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire assurer le respect de la réglementation municipale dans le dossier d'occupation du local sis au 4185, rue Drolet, qui est non conforme au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277).

JUSTIFICATION

Faire respecter la réglementation en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon les procédures judiciaires à venir.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mélessandre ASSELIN-BLAIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève ALLARD, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Geneviève ALLARD, 25 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine GINGRAS
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-23

Daniel ROCH
C/d permis & inspections arrondissements

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur par intérim de la Direction du
développement du territoire et des études
techniques



Dossier # : 1180700008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 3801, rue Saint-Denis

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT L'OCCUPATION PÉRIODIQUE DU
DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE PLACOTTOIR POUR L'EMPLACEMENT SITUÉ AU
3801 DE LA RUE SAINT-DENIS**

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance a déjà fait l'objet d'une analyse et qu'elle répond aux critères d'aménagement du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) ;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics.

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

De soumettre pour approbation le dossier d'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour l'emplacement situé au 3801 de la rue Saint-Denis.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2018-07-24 12:04

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_ des relations avec
les citoyens_ des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1180700008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 3801, rue Saint-Denis

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire du commerce Le Club Espresso Bar inc., situé au 3801 de la rue Saint-Denis, demande l'installation d'un aménagement de type placotoir en façade de son établissement. L'aménagement public proposé sera destiné à la rencontre et à la détente, en plus de s'inscrire en continuité avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui souhaite contribuer au verdissement et à l'animation des espaces publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le projet de placotoir proposé occupera l'espace en façade du 3801 de la rue Saint-Denis. L'aménagement proposé a une longueur de 5,87 mètres, une largeur de 1,94 mètre, pour une superficie totale de 11,39 m². Le plan détaillé de même qu'un document explicatif sont disponibles en pièces jointes.

JUSTIFICATION

L'emplacement demandé pour l'aménagement d'un placotoir en façade du 3801 de la rue Saint-Denis est recevable puisqu'il se situe dans un secteur commercial et que l'espace convoité sur le domaine public ne présente aucune restriction particulière. De plus, l'analyse du dossier nous permet de comprendre que le projet respectera les différents critères techniques d'aménagement figurant à la section III, sous-section 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1).

Le conseil d'arrondissement prendra une décision relativement à l'acceptation du projet selon les critères qualitatifs figurant au Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1) :

- Zonage (saine cohabitation des usages) : C.3(3)c et H;
- Tranquillité en fonction des types de clientèles;
- Cadre bâti et patrimoine architectural du milieu (harmonisation et intégration);
- Originalité du concept de l'aménagement;

- Qualité des matériaux et des végétaux;
- Accessibilité universelle, sécurité et confort.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'occupation périodique du domaine public pour l'aménagement d'un placotoir est sans frais. Le placotoir occupera les espaces tarifés PF735 et PF736 qui sont en façade du commerce.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtention de l'ordonnance du Conseil d'arrondissement;

- Émission du permis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) en vigueur. À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de l'ordonnance, attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lillia BOUHALASSA, Service des infrastructures_voirie et transports
Geneviève ALLARD, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Geneviève ALLARD, 24 juillet 2018

Lillia BOUHALASSA, 20 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joanne SAVARD

Agente technique circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-18

Benoît MALETTE

Chef de division études techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY

Directeur par intérim de la Direction du
développement du territoire et des études
techniques



Dossier # : 1180700007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 967, avenue du Mont-Royal Est

ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT L'OCCUPATION PÉRIODIQUE DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE PLACOTTOIR POUR L'EMPLACEMENT SITUÉ AU 967 DE L'AVENUE DU MONT-ROYAL EST SUR L'ARRIÈRE TROTTOIR DE LA RUE BOYER

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance a déjà fait l'objet d'une analyse et qu'elle répond aux critères d'aménagement du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1);

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics.

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

De soumettre pour approbation le dossier d'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour l'emplacement situé au 967 de l'avenue du Mont-Royal Est sur l'arrière trottoir de la rue Boyer.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2018-07-24 12:02

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1180700007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 967, avenue du Mont-Royal Est

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire du commerce J.E. Mondou Ltée, situé au 967 de l'avenue du Mont-Royal Est, demande l'installation d'un aménagement de type placotoir en façade de son établissement sur l'arrière trottoir de la rue Boyer. L'aménagement public proposé sera destiné à la rencontre et à la détente, en plus de s'inscrire en continuité avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui souhaite contribuer au verdissement et à l'animation des espaces publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le projet de placotoir proposé occupera l'espace en façade du 967 de l'avenue du Mont-Royal Est sur l'arrière trottoir de la rue Boyer. L'aménagement proposé a une longueur de 7,32 mètres, une largeur de 1,83 mètre, pour une superficie totale de 13,40 m². Un abreuvoir connecté au bâtiment sera fonctionnel sur l'aménagement car les propriétaires d'animaux seront bienvenus sur le placotoir.

Le plan détaillé de même qu'un document explicatif sont disponibles en pièces jointes.

JUSTIFICATION

L'emplacement demandé pour l'aménagement d'un placotoir en façade du 967 de l'avenue du Mont-Royal Est sur l'arrière trottoir de la rue Boyer est recevable puisqu'il se situe dans un secteur commercial et que l'espace convoité sur le domaine public ne présente aucune restriction particulière. De plus, l'analyse du dossier nous permet de comprendre que le projet respectera les différents critères techniques d'aménagement figurant à la section III, sous-section 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1).

Le conseil d'arrondissement prendra une décision relativement à l'acceptation du projet selon les critères qualitatifs figurant au Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1) :

- Zonage (saine cohabitation des usages) : C.4B et H
- Tranquillité en fonction des types de clientèles;
- Cadre bâti et patrimoine architectural du milieu (harmonisation et intégration);
- Originalité du concept de l'aménagement;
- Qualité des matériaux et des végétaux;
- Accessibilité universelle, sécurité et confort.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'occupation périodique du domaine public pour l'aménagement d'un placotoir est sans frais.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtention de l'ordonnance du Conseil d'arrondissement;

- Émission du permis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) en vigueur. À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de l'ordonnance, attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève ALLARD, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Geneviève ALLARD, 24 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joanne SAVARD
Agente technique circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-18

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur par intérim de la Direction du
développement du territoire et des études
techniques



Dossier # : 1180700006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 251, rue Saint-Viateur Ouest

ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT L'OCCUPATION PÉRIODIQUE DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE PLACOTTOIR POUR L'EMPLACEMENT SITUÉ AU 251 DE LA RUE SAINT-VIATEUR OUEST

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance a déjà fait l'objet d'une analyse et qu'elle répond aux critères d'aménagement du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) ;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics.

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

De soumettre pour approbation le dossier d'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour l'emplacement situé au 251 de la rue Saint-Viateur Ouest.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2018-07-24 13:12

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1180700006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 251, rue Saint-Viateur Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire du commerce Café Myriade Mile-End, situé au 251 de la rue Saint-Viateur Ouest, demande l'installation d'un aménagement de type placotoir en façade de son établissement. L'aménagement public proposé sera destiné à la rencontre et à la détente, en plus de s'inscrire en continuité avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui souhaite contribuer au verdissement et à l'animation des espaces publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le projet de placotoir proposé occupera l'espace en façade du 251 de la rue Saint-Viateur Ouest. L'aménagement proposé a une longueur de 3,5 mètres, une largeur de 2 mètres, pour une superficie totale de 7 m².
 Le plan détaillé, de même qu'un document explicatif, sont disponibles en pièces jointes.

JUSTIFICATION

L'emplacement demandé pour l'aménagement d'un placotoir en façade du 251 de la rue Saint-Viateur Ouest est recevable puisqu'il se situe dans un secteur commercial et que l'espace convoité sur le domaine public ne présente aucune restriction particulière. De plus, l'analyse du dossier nous permet de comprendre que le projet respectera les différents critères techniques d'aménagement figurant à la section III, sous-section 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1).

Le conseil d'arrondissement prendra une décision relativement à l'acceptation du projet selon les critères qualitatifs figurant au Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1) :

- Zonage (saine cohabitation des usages) : C.2A / H.1-4
- Tranquillité en fonction des types de clientèles;
- Cadre bâti et patrimoine architectural du milieu (harmonisation et intégration);

- Originalité du concept de l'aménagement;
- Qualité des matériaux et des végétaux;
- Accessibilité universelle, sécurité et confort.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'occupation périodique du domaine public pour l'aménagement d'un placotoir est sans frais. Le placotoir occupera l'espace tarifé PL175 qui est en façade du commerce.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtention de l'ordonnance du Conseil d'arrondissement;

- Émission du permis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) en vigueur. À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de l'ordonnance, attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lillia BOUHALASSA, Service des infrastructures_voirie et transports
Geneviève ALLARD, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Lillia BOUHALASSA, 20 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joanne SAVARD
Agente technique circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-18

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur par intérim de la Direction du
développement du territoire et des études
techniques



Dossier # : 1180700009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 4376, boulevard Saint-Laurent

ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT L'OCCUPATION PÉRIODIQUE DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE PLACOTTOIR POUR L'EMPLACEMENT SITUÉ AU 4376 BOULEVARD SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance a déjà fait l'objet d'une analyse et qu'elle répond aux critères d'aménagement du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) ;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics.

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

De soumettre pour approbation le dossier d'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour l'emplacement situé au 4376 du boulevard Saint-Laurent.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2018-07-24 15:06

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1180700009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 4376, boulevard Saint-Laurent

CONTENU**CONTEXTE**

Le propriétaire du commerce Gaufres et Glaces, situé au 4376 du boulevard Saint-Laurent, demande l'installation d'un aménagement de type placotoir en façade de son établissement. L'aménagement public proposé sera destiné à la rencontre et à la détente, en plus de s'inscrire en continuité avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui souhaite contribuer au verdissement et à l'animation des espaces publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le projet de placotoir proposé occupera l'espace en façade du 4376 du boulevard Saint-Laurent. L'aménagement proposé a une longueur de 6,096 mètres, une largeur de 1,778 mètre, pour une superficie totale de 10,839 m².

Le plan détaillé de même qu'un document explicatif sont disponibles en pièces jointes.

JUSTIFICATION

L'emplacement demandé pour l'aménagement d'un placotoir en façade du 4376 du boulevard Saint-Laurent est recevable puisqu'il se situe dans un secteur commercial et que l'espace convoité sur le domaine public ne présente aucune restriction particulière. De plus, l'analyse du dossier nous permet de comprendre que le projet respectera les différents critères techniques d'aménagement figurant à la section III, sous-section 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1).

Le conseil d'arrondissement prendra une décision relativement à l'acceptation du projet selon les critères qualitatifs figurant au Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1) :

- Zonage (saine cohabitation des usages) : C.3(1)C
- Tranquillité en fonction des types de clientèles;
- Cadre bâti et patrimoine architectural du milieu (harmonisation et intégration);

- Originalité du concept de l'aménagement;
- Qualité des matériaux et des végétaux;
- Accessibilité universelle, sécurité et confort.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'occupation périodique du domaine public pour l'aménagement d'un placottoir est sans frais. Le placottoir occupera l'espaces tarifé PG517 qui est en façade du commerce.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtention de l'ordonnance du Conseil d'arrondissement;

- Émission du permis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) en vigueur. À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de l'ordonnance, attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lillia BOUHALASSA, Service des infrastructures_voirie et transports
Geneviève ALLARD, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Geneviève ALLARD, 24 juillet 2018

Lillia BOUHALASSA, 20 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joanne SAVARD

Agente technique circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-19

Benoît MALETTE

Chef de division études techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY

Directeur par intérim de la Direction du
développement du territoire et des études
techniques



Dossier # : 1186768001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Ordonnance établissant la fermeture de l'intersection des rues Bagg et Clark

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de présenter la proposition suivante :

ÉDICTER UNE ORDONNANCE ÉTABLISSANT LA FERMETURE DE L'INTERSECTION DES RUES BAGG ET CLARK

ATTENDU QUE cette demande permettra d'apaiser la circulation automobile sur la rue Bagg;

ATTENDU QUE cette demande améliorera la sécurité des usagers vulnérables (piétons, cyclistes);

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 3, paragraphe 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1, l'arrondissement peut par ordonnance déterminer les directions des voies et les manoeuvres obligatoires ou interdites.

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

- D'édicter une ordonnance établissant la fermeture de l'intersection des rues Bagg et Clark;
- D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2018-07-24 12:03

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_ des relations avec
les citoyens_ des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1186768001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Ordonnance établissant la fermeture de l'intersection des rues Bagg et Clark

CONTENU

CONTEXTE

La fermeture de l'intersection des rues Bagg et Clark se veut une mesure inscrite dans le contexte de changement de vocation et de développement du site de l'Hôtel-Dieu et de ses environs. L'Arrondissement souhaite mettre ce patrimoine en valeur par une opération de verdissement et d'embellissement de cette rue. La fermeture de l'intersection vise à apaiser la circulation sur la rue Bagg où la circulation de transit, incluant de nombreux camions de livraison, est importante.

L'Arrondissement souhaite ainsi améliorer la convivialité et la sécurité des piétons en procédant à l'élargissement des trottoirs existants, en y intégrant des banquettes de plantation de même qu'en construisant des saillies de trottoirs verdies.

Les objectifs du projet de réaménagement géométrique de la rue Bagg, entre la rue Saint-Urbain et le boulevard Saint-Laurent, sont :

1. D'augmenter le couvert végétal;
2. D'apaiser la circulation automobile;
3. D'augmenter l'attrait des transports actifs;
4. Demettre en valeur le patrimoine montréalais.

Le projet permettra également :

- d'offrir des haltes de repos pour les piétons avec la mise en place de mobilier urbain;
- de mettre en valeur les perspectives visuelles depuis la rue Bagg;
- de respecter le caractère local et résidentiel des rues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

La rue Bagg est à sens unique vers l'ouest avec une seule voie de circulation et du stationnement permis des deux côtés. En raison des pôles d'attraction situés à proximité, elle accueille principalement une circulation de transit et est fort sollicitée puisqu'elle constitue une porte d'accès sur le site de l'Hôtel-Dieu. Sa moyenne journalière de 1 700 véhicules est ainsi due en partie par le fait qu'il s'agit d'une voie privilégiée dans l'itinéraire des véhicules en provenance de l'est et cherchant à accéder à l'hôpital, tels que les minibus transportant des patients, les taxis, les camions de livraison et les employés, dont l'entrée au stationnement se situe à l'intersection des rues Bagg et Saint-Urbain. Cette situation particulière engendre d'ailleurs des conflits et plusieurs accidents ont été recensés avec les cyclistes circulant sur la bande cyclable de Saint-Urbain, puisque les conducteurs voulant accéder au stationnement à partir de la rue Bagg doivent traverser deux flux de circulation différents.

Le projet de réaménagement géométrique implique la fermeture de l'intersection des rues Bagg et Clark. Ainsi, le transit observé entre la rue Saint-Urbain et le boulevard Saint-Laurent ne sera plus possible puisqu'une barrière physique (bollards) à l'intersection de la rue Clark empêchera ces manoeuvres. Ainsi, les itinéraires qui demeureront possibles sur cette rues seront :

- Depuis le boulevard Saint-Laurent : rue Bagg en direction ouest, virage à gauche obligatoire sur la rue Clark;
- Depuis l'avenue Duluth ou la rue Rachel : rue Clark en direction sud, virage à droite obligatoire sur la rue Bagg vers la rue Saint-Urbain.

Néanmoins, l'aménagement prévoit l'ouverture de l'intersection lors des promotions commerciales sur le boulevard Saint-Laurent ou pour d'autres situations.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 3, paragraphe 3 du règlement C-4.1., l'Arrondissement peut, par ordonnance, déterminer les directions des voies et les manoeuvres obligatoires ou interdites sur son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à ces interventions sont inclus dans le budget du projet de réaménagement géométrique, assumé par l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permet à l'Arrondissement de contribuer aux objectifs de son Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, ce projet permet de poursuivre les engagements liés à *la priorité d'intervention numéro 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles*, Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun en sécurisant les déplacements actifs des citoyens sur le trajet domicile-école-travail.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le réaménagement géométrique de la rue Bagg aura pour impacts :

- De sécuriser le secteur;

- De réduire et apaiser la circulation véhiculaire sur cette rues;
- D'augmenter la circulation sur la rue Rachel;
- De réduire le nombre d'espaces de stationnement sur cette rue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'installation de la signalisation d'avis de changement, 30 jours avant la fermeture des intersections, sera effectuée tel que le prescrit la norme, et une coordination sera requise avec la Division des communications de l'arrondissement.

Des avis aux résidants des rues Bagg et Clark (entre Duluth et Bagg) seront distribués relativement aux modifications des mouvements permis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'ordonnance;

- Plan de communication;
- Signalisation d'avis de fermeture;
- Réalisation du projet de réaménagement géométrique;
- Signalisation finale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annie LAMBERT, Le Plateau-Mont-Royal
Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 20 juillet 2018
Annie LAMBERT, 5 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-19

Caroline VIEN
Ingénieure en circulation et stationnement

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur par intérim de la Direction du
développement du territoire et des études
techniques

**Dossier # : 1185924002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)

PRÉSENTATION D'UN NOUVEL AVIS DE MOTION RELATIF À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) VISANT À INTERDIRE, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT, L'AMÉNAGEMENT ET L'OCCUPATION DE NOUVELLES RÉSIDENCES DE TOURISME.
VU l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4);

VU l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1);

ATTENDU QUE, le 30 mai 2018, avis de motion a été donné par la conseillère d'arrondissement, madame Maeva Vilain, qu'à une prochaine séance du conseil il sera présenté pour adoption un règlement qui modifiera le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, et qui visera à interdire, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, l'aménagement et l'occupation de nouvelles résidences de tourisme;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), l'avis de motion cesse d'être applicable le jour qui suit de deux mois sa présentation lorsque le règlement de modification n'a pas fait l'objet d'un second projet de règlement;

ATTENDU QUE le second projet de règlement ne sera pas adopté dans les deux mois suivant la présentation du précédent avis de motion;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, d'une modification au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* visant à interdire, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, l'aménagement et l'occupation de nouvelles résidences de tourisme.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2018-07-24 12:01

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_ des relations avec
les citoyens_ des communications et du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1185924002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)

CONTENU**CONTEXTE**

Le 30 mai 2018, lors d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, la conseillère d'arrondissement, madame Maeva Vilain, a donné avis de motion annonçant l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, d'un règlement visant à interdire, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, l'aménagement et l'occupation de nouvelles résidences de tourisme. Conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), pour maintenir un effet de gel, afin qu'aucun permis de transformation ou certificat d'occupation pour une résidence de tourisme ne soit délivré pendant l'élaboration de pistes de solutions répondant aux enjeux de préservation de la qualité des milieux de vie et du parc résidentiel, il y a lieu que le conseil d'arrondissement donne un nouvel avis de motion.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève ALLARD, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Geneviève ALLARD, 24 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon LEMIEUX
Conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1185924002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)

CONTENU

CONTEXTE

La prolifération des établissements d'hébergement touristique à court terme soulève des enjeux en matière de préservation de la qualité des milieux de vie et du parc résidentiel montréalais. Étant donné que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est particulièrement affecté par ce type de transformation, il est nécessaire d'identifier des pistes de solutions pour limiter ces enjeux.

Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) définit l'usage « résidence de tourisme » comme un établissement où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'auto cuisine tel que défini par le Règlement sur les établissements d'hébergement touristique (RLRQ, chapitre E-14.2, r. 1).

Sur Le Plateau, les résidences de tourisme sont autorisées dans les secteurs où est autorisée la catégorie H.7 et incidemment H. Ces zones sont principalement situées dans les secteurs à forte densité commerciale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) propose de donner un avis de motion pour interdire, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, l'aménagement et l'occupation de nouvelles résidences de tourisme.

La DDTET pourra, pendant l'effet de gel découlant du dépôt de l'avis de motion, procéder à l'analyse détaillée de la problématique et proposer, à une prochaine séance du conseil d'arrondissement, un projet de règlement permettant de mieux encadrer l'aménagement et l'occupation de résidences de tourisme sur le territoire de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de donner un avis de motion afin de :

§ figer le portrait du territoire pendant la réalisation d'analyses qui viendront définir la nature et la portée du projet de règlement.

Le projet de règlement découlant des réflexions qui seront réalisées dans les prochaines semaines devra être présenté au comité consultatif d'urbanisme en vertu du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2004-18)*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un calendrier sera proposé lorsqu'un premier projet de règlement sera soumis pour adoption.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 29 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon LEMIEUX
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Stéphane B MORIN
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur par intérim de la Direction du
développement du territoire et des études
techniques



Dossier # : 1180482004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens et des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement (2018-05) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12)

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé:

D'adopter le *Règlement (2018-05) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12)* .

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2018-07-24 14:52

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1180482004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens et des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement (2018-05) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12)

CONTENU

CONTEXTE

Il est souhaitable de procéder à une modification au *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12)*, qui a été adopté à la séance ordinaire du 18 décembre 2017 et entré en vigueur le 1er janvier 2018. En effet, la tarification actuelle concernant la nage synchronisée et spécifiquement prévue à l'article 87 paragraphe 8°, est mal adaptée pour le niveau compétitif de cette activité et, conséquemment, génère un déficit budgétaire. La nouvelle proposition de tarif assurera que les frais d'inscription couvriront ceux engendrés par cette activité, soit le salaire des employés et les frais administratifs. Le projet de règlement 2018-05 est joint en pièce au présent sommaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A.

DESCRIPTION

La modification au Règlement sur les tarifs 2018 est proposée de la manière suivante:
" 1. Le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2018 (2017-12)* est modifié à son article 87 paragraphe 8° par la suppression du sous-paragraphe i), par le remplacement au sous-paragraphe ii) des chiffres et des lettres « 200,00\$ + affiliation » par les chiffres et les lettres « 550,00\$ + affiliation et vêtements, 64% », par le remplacement au sous-paragraphe iii) des chiffres et des lettres « 240,00\$ + affiliation » par les chiffres et les lettres « 600,00\$ + affiliation et vêtements, 60% », et par l'ajout des sous-paragraphe suivants:

- « iv) U13-U15 600,00\$ + affiliation et vêtements;
- v) U16-U19 600,00\$ + affiliation et vêtements; »

JUSTIFICATION

Pour une application plus efficace du règlement sur les tarifs 2018, et pour actualiser la nouvelle évaluation de la tarification concernant la nage synchronisée, il est nécessaire et recommandé d'effectuer la modification proposée

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et adoption du projet de règlement : CA extraordinaire du 30 juillet 2018

Adoption du règlement 2018-05 : lors d'une séance subséquente

Publication et entrée en vigueur : à la suite de l'adoption du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 145, et les articles 67 et 67.1 de l'annexe C, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre. C-11.4).

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-24

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe